

CONTRAT DE PARTICIPATION

Fête de l'Agriculture 2023

Le contrat de participation est à renvoyer au plus tard le 28 avril 2023 au-delà nous appliquerons une majoration de 10%

Société / Entreprise : _____
Activité principale : _____
Représentée par : _____
Adresse de facturation : _____ _____
Adresse de réception des 4 pass exposants (si différente): _____ _____
Nom et Tél. interlocuteur pour la Fête : _____
E-mail : _____
Remarques : _____

Espace nu - aménagement et communication

PACK 1	PACK 2
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emplacement nu 400m² + 200m² offerts soit 600m² ▪ 1 fût de bière + tireuse + 10 gobelets ▪ 1 spot publicitaire sur écran géant (à nous remettre) ▪ Pack visibilité + spot publicitaire (logo à nous remettre) <p>Don d'un lot d'une valeur supérieure à 100€</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emplacement nu 100m² ▪ 1 fût de bière + tireuse + 10 gobelets ▪ 1 spot publicitaire sur écran géant (à nous remettre) ▪ 1 logo sur l'écran géant (à nous remettre) <p>Don d'un lot d'une valeur supérieure à 50€</p>
2800€ HT	1200€ HT

Chapiteau - aménagement et communication

PACK 3	PACK 4
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chapiteau 9m² avec parquet ▪ 1 fût de bière + tireuse + 10 gobelets ▪ 1 message publicitaire de 30sec - 3 passages/jour (à nous remettre) ▪ 1 logo sur l'écran géant (à nous remettre) ▪ 1 banderole publicitaire (à nous remettre) <p>Don d'un lot d'une valeur supérieure à 50€</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Chapiteau 25m² avec parquet - 1 fût de bière + tireuse + 10 gobelets - 1 message publicitaire de 30sec - 3 passages/jour (à nous remettre) - 1 spot publicitaire sur écran géant (à nous remettre) - 1 logo sur le dépliant (à nous remettre) - 1 banderole publicitaire (à nous remettre) <p>Don d'un lot d'une valeur supérieure à 80€</p>
1250 € HT	1900€ HT

Emplacement exposition

Espace nu 100m ² (10 m x 10 m)	590 € HT x =	_____ € HT
Espace nu 400 m ²	1 650 € HT x =	_____ € HT
Chapiteau individuel 9m ² (3 m x 3 m)	590 € HT x =	_____ € HT
Chapiteau individuel 25m ² (5 m x 5m)	890 € HT x =	_____ € HT

FICHE ELECTRIQUE A REMPLIR // La puissance électrique est à préciser de façon systématique. Toute consommation non prévue sera facturée. Une consommation excessive entrainera une surfacturation.

Communication

PACK 5 : VISIBILITÉ	450€ HT
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 logo sur l'écran géant ▪ 1 logo sur le dépliant ▪ 1 publication Facebook (fournie par vos soins) ▪ 1 message publicitaire de 30sec (x3 passages/jour) 	
Don d'un lot d'une valeur supérieure à 50€	

Messages publicitaires au micro (format texte – 30 sec.)	Nombre de messages par jour	50 € HT x	_____ €
Interview micro	Interview de 2 minutes en direct	200 € H.T.	_____ €
Ecran géant	Affichage de votre logo	150 € H.T.	_____ €
	Spot publicitaire grand écran	400 € H.T.	_____ €
Apposition du logo Les logos doivent être envoyés dès l'inscription et au plus tard le 28 avril à accueil@ja85.asso.fr	Set de table et dépliants	510 € HT	_____ €
	Dépliants remis à l'entrée de la Fête	110 € HT	_____ €
Banderoles publicitaires sur le site de la fête	Nombre de banderoles	310 € HT x	_____ €

La pose de banderoles sera effectuée par les organisateurs uniquement. Elles seront disposées dans la mesure du possible sur le pourtour de la piste Moiss Batt Cross ou autour d'animations. Il est impératif qu'elles soient déposées avant le mardi 22 août dans les locaux de Terre Attitude Vendée (Maison de l'Agriculture à La Roche sur Yon) ou au plus tard le vendredi 25 août sur le site de la Fête.

Les banderoles devront être récupérées par vos soins dès le dimanche soir au plus tard.

Dons de lots (chaque entreprise est libre de donner les lots qu'elle souhaite pour les différents concours)

Finale Départementale de Labour	Finale Régionale de Labour	Moiss-Batt'Cross	Tracteurs Tondeuses Cross	Indifférent

Fûts de bière (le nombre de tireuses étant limité, merci de répondre au plus vite pour cette demande)

Nombre de fûts de bière de 30L avec ou sans alcool - à préciser (tireuse à bière fournie)	AVEC ALCCOL SANS ALCOOL 90 € HT x =	_____€
--	--	--------

Prévente de tickets d'entrée

Nombre de tickets d'entrée (valable pour une journée)	4.55 € HT x =	_____€
---	---------------------	--------

Conditions générales de ventes :

Les tarifs indiqués sont hors taxes.

Le règlement est à effectuer à l'ordre de « Terre Attitude Vendée ».

Pour les prestations non réglées au comptant, 50 % du montant TTC est exigé à la réception du contrat de participation. Une facture d'acompte vous sera adressée par mail.

Le présent tarif est soumis aux conditions générales de l'exposition. L'exposant s'engage à les respecter, notamment pour ce qui concerne les règles de sécurité et d'assurance. Il est fortement recommandé de fournir l'attestation responsabilité civile.

L'annulation ou la non-occupation d'un stand du fait de l'exposant ne peut donner lieu au remboursement des sommes versées, qui resteront exigibles en totalité. Le défaut de règlement aux échéances prévues ne libère pas l'exposant de ses engagements. En cas de défaut de paiement, Terre Attitude se réserve la faculté de se libérer de tout engagement vis-à-vis de l'exposant quant à la disponibilité du stand retenu sans que l'exposant puisse réclamer le remboursement de tout ou partie des sommes auxquelles il s'est engagé. En cas de litige le tribunal du siège de Terre Attitude Vendée sera seul compétent.

Un gardiennage sera assuré sur le site de la manifestation à compter du vendredi 25 août (8h00) et jusqu'au lundi 28 août (8h00).

CONTRAT DE PARTICIPATION

Fête de l'Agriculture 2023

Récapitulatif des prestations

Prestations	Prix hors taxe	Taux de TVA	Prix TTC
Pack aménagement	€ HT	20 %	€ TTC
Emplacement individuel	€ HT	20 %	€ TTC
Pack visibilité	€ HT	20 %	€ TTC
Messages publicitaires	€ HT	20 %	€ TTC
Ecran Géant	€ HT	20 %	€ TTC
Apposition d'un logo	€ HT	20 %	€ TTC
Banderole publicitaire	€ HT	20 %	€ TTC
Fûts de bière	€ HT	20 %	€ TTC
Ticket d'entrée	€ HT	10 %	€ TTC
TOTAL	€ HT	€ TVA	€ TTC

A noter :

Ce contrat vous engage également au respect de la propreté sur le site ainsi que sur le stand et dans la mesure du possible, nous vous demandons de bien vouloir utiliser de la vaisselle biodégradable, de limiter et trier vos déchets tout au long du week-end.

Si nous observons des mauvais trieurs, nous facturerons un surplus pour la gestion des déchets.

Les taux de TVA sont à 20% exception faite des tickets d'entrée qui ont un taux de TVA de 10%.

Pour calculer le prix TTC, une multiplication par 1,2 (pour le taux de TVA à 20%) est appliquée au prix hors taxe et par 1,1 (pour le taux de TVA à 10%).

Je renvoie le document complet signé et joins un chèque d'acompte de 50% à l'ordre de Terre Attitude Vendée (coordonnées en bas de page).

Fait à

Le / / 20.....

Signature et cachet de la société